

**DÉCISION SUR LE RAPPORT DE LA TROISIÈME CONFÉRENCE DES MINISTRES
AFRICAINS CHARGÉS DES QUESTIONS DE FRONTIÈRES**

Doc. Ex.CL/726(XXI)

Le Conseil exécutif,

1. **PREND NOTE** du rapport et de la Déclaration des Ministres de l'Union africaine en charge des questions de frontières, sur le Programme frontière de l'Union africaine (PFUA), du projet de Convention de l'Union africaine sur la coopération transfrontalière dénommé « Convention de Niamey » ainsi que des observations du COREP y afférentes;
2. **APPROUVE** la Déclaration et **EXHORTE** les Etats membres, les CER et les autres parties prenantes à prendre les mesures nécessaires pour assurer sa mise en œuvre ;
3. **DEMANDE** à la Commission de finaliser le Plan stratégique 2013-2017 pour la mise en œuvre du Programme frontière de l'Union africaine, en consultation avec les Etats membres et les autres parties prenantes concernées ;
4. **DEMANDE ÉGALEMENT** à la Commission de soumettre, le plus tôt possible le projet de convention, aux Ministres de la Justice/Procureurs généraux, conformément à la Décision du Conseil exécutif EX.CL/459 (XIV) adoptée en janvier 2009 ;
5. **EXHORTE** la Commission à rendre compte régulièrement de l'état de la mise en œuvre du Programme frontière de l'Union africaine aux organes compétents de l'Union africaine y compris le Conseil de paix et de sécurité.